

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2022**REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 octobre 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, Messieurs Serge CAPPÀ, Julien VANDEBURIE et Alfred OSSEMANN ainsi que Mme Isabelle HUMBLET.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA est excusé aussi si je ne m'abuse.

M. DELREZ, Conseiller provincial.- Nous, on pensait qu'il allait arriver. Il faut excuser M. PIRON.

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD, Cheffe de groupe.- Mme SAMEDI, Mme THREINEN, M. EL HAJJIJI.

M. LE PRESIDENT.- M. FERNANDEZ ?

M. FERNANDEZ, Chef de Groupe.- Vous les avez cités Monsieur le Président, Monsieur CAPPÀ, M. OSSEMANN et Mme HUMBLET.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Mme VANDEBERG et Thomas est en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Monsieur ERNST gare sa voiture.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et votes du rapport soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 21-22/455 : Instauration d'un 2^e pilier de pension en faveur des travailleurs contractuels - Adhésion à la centrale d'achat du Service Fédéral des Pensions (SFP) dans le cadre du marché de services lancé par celle-ci et relatif à la désignation d'une institution de retraite professionnelle pour des administrations provinciales et locales – Affiliation à Ethias Pension Fund.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 21-22/455).

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce lundi 17 octobre afin de statuer sur l'urgence de ce document.

L'urgence ayant été approuvée par consensus par le Bureau, le document 455 a ensuite été soumis à l'examen des première, deuxième et cinquième Commissions ce jour.

Celui-ci ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Valérie LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2022

La réunion conjointe des première, deuxième et cinquième Commissions s'est réunie ce jour. Après une présentation complète du dossier sur le 2^{ème} pilier de pension par M. le Directeur général, nous avons eu deux petites questions par rapport à ce dossier.

La première question c'était concernant la déduction fiscale pour les agents. Est-ce que les agents vont bénéficier à partir de, dès 2022 de cette déduction fiscale ?

Il est répondu que puisque la cotisation est payée par l'employeur et pas par l'agent, il n'y a pas de déduction possible.

Et la deuxième question étant une précision par rapport au ... je réfléchis, parce que j'ai noté mais... La question étant : au 1^{er} décembre 2017 s'agissant des personnes nommées ou engagées à cette date ? Il s'agit de personnes nommées à partir de cette date puisque c'est la date de mise en vigueur de la pension mixte voilà... ce n'est pas très clair ce que j'ai écrit.

Le vote était de 23 pour et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Effectivement, ce n'est pas évident de faire ça en 5 minutes sur un document relativement technique.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme LACOMBLE, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Une petite intervention brève pour vous parler de notre futur vote.

Le Groupe PTB est attaché comme vous vous en doutez au principe de la carrière statutaire et de la pension publique. Nous défendons plus généralement le premier pilier de pension qui devrait permettre à tout un chacun de vivre dignement.

Nous sommes soucieux cependant de l'intérêt des travailleurs de la Province et notamment de ceux que la loi du 30 mars 2018 sur la pension mixte pénalise. Nous allons voter en faveur de l'instauration de ce 2^{ème} pilier avec toutefois à l'esprit ces principes que nous allons continuer à défendre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres interventions ? M. Miguel FERNANDEZ, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Miguel FERNANDEZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues.

Le Groupe socialiste votera l'instauration d'un 2^{ème} pilier de pension en faveur des travailleurs contractuels et ce pour trois raisons évidentes.

Premièrement, parce que c'est dans l'intérêt des agents concernés.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Deuxièmement, en adhérant à cette centrale d'achat, cela permet une simplification administrative mais cela permet également de bénéficier des conditions identiques à celles obtenues par le pouvoir organisateur.

Troisièmement, l'adhésion de la Province de Liège à un 2^{ème} pilier de pension dès le 1^{er} janvier 2022 permettrait la réduction de la facture pour 2022 de plus de 8 millions d'euros.

C'est pourquoi, j'invite l'ensemble des Groupes qui composent notre Conseil à voter l'instauration d'un 2^{ème} pilier de pension en faveur des travailleurs contractuels.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première, deuxième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 7 novembre 2022 à 16H30.

La réunion publique est levée à 16H40.